



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
28/06/2024

Nombre de délégués en exercice	283
Nombre de membres présents	27

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de La Croix Blanche sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_045_C

**Objet de la
délibération :
Détermination des
durées
d'amortissement des
immobilisations et des
subventions
d'équipement**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 27 juin 2024 (116 présent pour un quorum à 142), le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le jeudi 4 juillet 2024 à 9 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Franck BERNARD (Auradou), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Alain BAYSSIE (Cassignas), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Chantal GILLES (Dausse), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Bernard BITTNER (Laparade), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Éric MARCUZZO (Monbalen), Max MICHEL (Moustier), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Didier SOULIER (Saint Georges), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel RENTENIER (Sembas), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI de la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GERION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuve), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclothes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Pierre MOULY (2 voix – Fumel et le SI de la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautsvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou),

Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédats), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monséjour), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christine LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUEÉ et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE

(Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD’HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrick BEHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d’Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteon), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christine SATTA

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_045_C

Objet : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- L'article L.1612-4 portant sur la sincérité du budget par les inscriptions budgétaires au titre des amortissements ;
- L'article L2321-2-27 concernant les dotations aux amortissements des immobilisations des communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants ;

Vu la délibération du Comité Syndicat EAU47 n°18_045_C en date du 27 mars 2018 fixant les cadences d'amortissement des immobilisations et des subventions des différents budgets du Syndicat ;

Considérant qu'il y a lieu d'élargir et de mettre à jour les cadences d'amortissement prévues par la délibération du Comité Syndical n°18_045_C en date du 27 mars 2018 ;

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur de ces immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens pour les services publics d'eau potable et d'assainissement.

À ce titre, une délibération a déjà été prise en mars 2018 afin de définir des cadences d'amortissement sur les différents budgets du Syndicat EAU47. Cependant, au vu de son extension et de ses prises de compétences depuis 2018, il est nécessaire de réactualiser et de compléter cette délibération.

Ci-dessous les nouvelles propositions des durées d'amortissement :

Imputation comptable	Désignation	Durée d'amortissement
BIENS DE FAIBLE VALEURS		
Toutes dépenses amortissables	Biens de faible valeur (< 500 €TTC l'unité)	Non amortissable
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
201	Frais d'établissement	5 ans
203	Frais de recherche et de développement (frais d'études non suivi de travaux, ...)	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires (logiciels, ...)	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
211	Terrains	Non amortissable
212	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
213	Constructions	
	2131 > Bâtiments d'exploitation ou administratifs (ouvrages de Génie civil, STEP, château d'eau ,...)	30 ans
	2135 > Installations générales, agencements, aménagements des constructions (d'exploitation ou administratifs)	15 ans
	2138 > Autres constructions	15 ans
214	Constructions sur sol d'autrui	
	2141 > Bâtiments d'exploitation ou administratifs	30 ans
	2145 > Installations générales, agencements, aménagements	15 ans
	2148 > Autres constructions	15 ans
215	Installations, matériel et outillage techniques	
	2151 > Installations complexes spécialisées	15 ans
	2153 > Installations à caractère spécifique	
	21531 > Réseaux d'adduction d'eau	60 ans
	21532 > Réseaux d'assainissement	60 ans
	21532 > Diagnostics de réseaux d'assainissement	10 ans
	2154 > Matériel industriel	15 ans
	2155 > Outillage industriel	10 ans
	2156 > Matériel spécifique d'exploitation	
	21561 > Service de distribution d'eau (pompes, régulateurs de pressions, ...)	10 ans
	21562 > Service d'assainissement (pompes, surpresseurs, ...)	10 ans
	2157 > Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
	2158 > Autres	5 ans
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	
	Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition seront amorties sur la même durée que la catégorie d'immobilisation directe correspondante	
218	Autres immobilisations corporelles	
	2181 > Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
	2182 > Matériel de transport	5 ans
	2183 > Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
	2184 > Mobilier	10 ans
	2185 > Cheptel	5 ans
	2186 > Emballages récupérables	5 ans
2188 > Autres	3 ans	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
131	Subventions d'équipement	30 ans
	Subventions des diagnostics de réseaux d'assainissement	10 ans

Il est proposé au Comité d'approuver les nouvelles durées d'amortissement proposées.

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical**

À l'unanimité des membres présents,

ADOpte les cadences d'amortissement des immobilisations et subventions d'investissement indiquées ci-dessus pour l'ensemble des budgets du Syndicat EAU47 ;

DIT que la présente délibération remplace la délibération susvisée ;

PRÉsICE que les nouvelles durées d'amortissement seront applicables dès que la délibération deviendra exécutoire et que pour les biens acquis antérieurement, tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme ;

DONNE pouvoir à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces administratives ou comptables pouvant s'y rattacher.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christine SATTA